Guide des séries de produits AGF

Placements | AGF

À L'USAGE DES CONSEILLERS AUPRÈS DES INVESTISSEURS

20250131-4202951

Sommaire des séries de produits AGF

Ce tableau présente les séries offertes, les frais et la structure de rémunération du conseiller.

Frais	Série	Placement minimum	Caractéristiques	Option de frais offerte / Type de frais
Intégrés	**OPC**	500 $	• Les frais d'acquisition sont déduits (s'il y a lieu) du montant investi par votre client.	Frais d'acquisition (FA)
	Classique	500 $	• Les frais d'acquisition sont déduits (s'il y a lieu) du montant investi par votre client. • Option offerte pour le Fonds de revenu de dividendes nord-américains AGF seulement	Frais d'acquisition (FA)
	T	500 $	• Les frais d'acquisition sont déduits (s'il y a lieu) du montant investi par votre client. • Distributions mensuelles fiscalement efficaces jusqu'à 8 %	Frais d'acquisition (FA)
	V	500 $	• Les frais d'acquisition sont déduits (s'il y a lieu) du montant investi par votre client. • Distributions mensuelles fiscalement efficaces jusqu'à 5 %	Frais d'acquisition (FA)
	F	500 $	• Le client doit choisir un modèle de rémunération à honoraires	Sans frais d'acquisition (sans FA)
	FV	500 $	• Le client doit choisir un modèle de rémunération à honoraires • Distributions mensuelles fiscalement efficaces jusqu'à 5 %	Sans frais d'acquisition (sans FA)
Non intégrés	**Q Gamme Or**	100 000 $	• Accès aux tarifs de la Gamme Or • Modèle de rémunération à commission offert • Honoraires de conseil négociés	Les frais du programme comprennent les frais de gestion d'AGF et les honoraires de conseil négociés.
	W Gamme Or	100 000 $	• Le client doit choisir un modèle de rémunération à honoraires • Accès aux tarifs de la Gamme Or	Convient aux programmes à honoraires où des frais fixes sont imputés par le courtier. AGF prélève des frais de gestion du compte.

Placements | AGF

Série (suite)	Commission à l'acquisition		Commission de suivi/honoraires		Tarif offert aux biens nantis
	Montant	Versé par	Structure	Intégrés au RFG	
OPC	FA : Négocié jusqu'à 6 %	Client	Préétabli par AGF	**Oui** Un montant de rémunération fixe est versé au courtier pour les conseils ou services offerts au client. Le montant versé est déterminé selon la catégorie d'actif, la série ou l'option d'achat. Pour plus de renseignements, consulter l'Aperçu du fonds.	**Oui** Tous les fonds AGF à frais intégrés donnent automatiquement droit à un remboursement de frais de gestion, dès qu'un montant de 100 000 $ est investi dans n'importe quel fonds ou que le montant agrégé investi dans plusieurs fonds et comptes liés en ménage atteint un minimum de 250 000 $.
Classique	FA : Négocié jusqu'à 6 %	Client			
T	FA : Négocié jusqu'à 6 %	Client			
V	FA : Négocié jusqu'à 6 %	Client			
F	Aucune commission	S.O.	Honoraires prélevés par le courtier	**Non** Le RFG de cette série ne tient pas compte de la rémunération du conseiller. Le conseiller doit avoir accès à un modèle de rémunération à honoraires pour pouvoir toucher des honoraires en échange de ses services.	
FV	Aucune commission	S.O.			
Q Gamme Or	Aucune commission	S.O.	AGF prélève pour le courtier les honoraires de conseil négociés, dans le cadre du programme.	**Non** Le RFG ne s'applique pas dans le cas des séries Q et W. Ces séries font appel à un barème de frais spécifiques à un programme qui comprend les frais de gestion, les honoraires de conseil (série Q seulement) et les taxes applicables.	**Oui** Admissibilité dès l'investissement d'un minimum de 100 000 $ dans n'importe quel fonds ou d'un montant agrégé minimal de 250 000 $ dans plusieurs fonds et comptes liés en ménage. L'investisseur bénéficie d'une réduction des frais de gestion selon la tranche d'actif.
W Gamme Or	Aucune commission	S.O.	Le courtier prélève les honoraires de conseil.		

Rémunération du conseiller

Le conseiller touche une commission de suivi quand un client investit dans la série OPC, Classique, T ou V d'un fonds commun de placement ou d'un portefeuille AGF. La commission de suivi est calculée à partir de la valeur liquidative quotidienne moyenne des titres que détient le client au cours du mois. Elle est versée chaque mois ou chaque trimestre. En ce qui concerne la série Q de la Gamme Or, des honoraires de conseil sont négociés et payables par le client à son courtier, conformément aux modalités du programme de la Gamme Or offert aux bien nantis. AGF ne verse aucune commission de suivi ni aucuns honoraires de conseil pour les séries F, FV ou W.

Type de fonds ou de portefeuille*	FA
Marché monétaire	**0,25**
Revenu fixe	0,50
Fonds d'obligations mondiales convertibles AGF	0,75
Actions et équilibrés	**1,00**
Fonds de revenu de dividendes nord-américains AGF[1]	0,50
Fonds mondial de rendement AGF / Catégorie mondiale de rendement AGF[2]	0,75

* Pour plus de détails sur les fonds sous-jacents, veuillez consulter AGF.com/Fonds.
[1] Le 27 janvier 2023, le Fonds de revenu de dividendes nord-américains AGFiQ a été renommé Fonds de revenu de dividendes nord-américains AGF.
[2] Le 15 mai 2020, le Fonds de revenu ciblé AGF a fusionné avec le Fonds mondial de rendement AGF (anciennement le Portefeuille Éléments Rendement AGF) (le « Fonds »). Le 28 juin 2019, le Superportefeuille rendement Harmony a fusionné avec le Fonds. Le 3 août 2018, le Fonds de revenu mensuel élevé AGF a fusionné avec le Fonds. Ces fusions peuvent avoir eu une incidence importante sur le rendement du fonds. Au 5 juillet 2023, ce fonds est fermé aux nouveaux investisseurs. Ce fonds restera accessible aux investisseurs existants, y compris ceux qui ont souscrit à un programme d'investissements systématiques.

Accès au tarif offert aux clients biens nantis

Tout investisseur qui investit un minimum de 100 000 $ peut bénéficier d'un tarif préférentiel applicable selon l'une ou l'autre de ces méthodes :

Directement à l'achat de titres d'un fonds faisant partie du programme de la Gamme Or – séries Q ou W	Dès l'investissement d'un minimum de 100 000 $ dans tout produit AGF à frais intégrés – séries OPC, T, V, F et FV
Les frais de gestion sont réduits à la source; les honoraires de conseil sont négociés et prélevés directement du compte du client.	Les frais de gestion sont réduits au moyen d'un remboursement de frais de gestion* versé au compte du client sous forme de titres supplémentaires du fonds.
La liaison en ménage peut se faire au moyen du formulaire de liaison approprié, si l'actif agrégé investi dans plusieurs fonds, séries et comptes AGF atteint au moins 250 000 $.	La liaison en ménage peut se faire au moyen du formulaire de liaison approprié, si l'actif agrégé investi dans plusieurs fonds, séries et comptes AGF atteint au moins 250 000 $.
D'autres réductions peuvent s'appliquer selon l'actif investi.	D'autres réductions peuvent s'appliquer selon l'actif investi.

* Un remboursement de frais de gestion (REMBFG) est un remboursement suivi d'un réinvestissement dans des titres supplémentaires au sein d'un compte client. L'investisseur reçoit une distribution de titres supplémentaires du fonds visé équivalente au montant de la « réduction » à laquelle il a droit. Un REMBFG s'applique dans le cas de frais intégrés. Dans le cadre de cette option, l'investisseur assume le montant intégral des frais et reçoit par la suite un remboursement sous forme de titres supplémentaires. L'investisseur devrait consulter son conseiller fiscal pour déterminer les répercussions fiscales d'un REMBFG.

Pour de plus amples renseignements, visitez le site AGF.com.

AGF[MD]
Investis avec discipline

L'admissibilité et le maintien de participation au programme de tarifs préférentiels d'AGF requièrent un investissement minimal de la part d'un ménage (il peut s'agir d'un seul investisseur), conformément aux règles suivantes : i) un actif minimal de 100 000 $ dans un fonds commun de placement admissible, ou ii) un actif minimal de la part d'un ménage de 250 000 $ dans plusieurs fonds admissibles, en fonction de la valeur comptable ou de la valeur marchande, selon le montant le plus élevé. Toutes les réductions de frais de gestion applicables dans le cadre du programme de tarifs préférentiels sont accordées à la discrétion d'AGF et sont assujetties à un certain nombre de facteurs, y compris la taille et la nature de l'investissement, de même que les frais imputés par le fonds ou la série dont il est question. AGF détermine, à sa discrétion, les séries et les fonds admissibles qui peuvent changer de temps en temps, s'il y a lieu. Les réductions par tranche d'actif s'appliquent seulement aux montants en dollars mis en commun dans chaque tranche.

Vous ne pouvez acheter des titres de série F aux termes du présent prospectus simplifié que par l'entremise de votre courtier inscrit qu'AGF a autorisé à offrir de tels titres.

La distribution annuelle cible est établie en fonction de la valeur liquidative du fonds ou du portefeuille le dernier jour ouvrable de l'année précédente et peut changer en tout temps. Les distributions mensuelles à l'égard des titres des séries T et V peuvent habituellement constituer un remboursement de capital à condition qu'il existe suffisamment de capital attribuable à la série visée. Il ne faut pas confondre le versement de distributions avec le rendement du fonds, le taux de rendement ou le rendement en revenu. Si les distributions versées dans le cadre du fonds sont supérieures au rendement du fonds, votre investissement initial diminuera. Les distributions versées dans le cadre des gains en capital réalisés par un fonds, ainsi que les revenus et les dividendes touchés, sont imposables entre vos mains dans l'année où ils sont versés. Le prix de base rajusté sera diminué du montant des remboursements de capital. Si le prix de base rajusté tombe au-dessous de zéro, vous devrez payer l'impôt sur les gains en capital sur le montant au-dessous de zéro.

Le Groupe mondial Avantage fiscal AGF est une société d'investissement à capital variable (SICAV) offrant actuellement environ 20 catégories de titres. En plus d'une gamme de fonds diversifiés en matière de style de gestion, de région géographique et de capitalisation boursière, l'un des avantages clés de l'investissement dans l'une ou l'autre des catégories de ce groupe est la possibilité de répartir les dépenses (et pertes) encourues dans le cadre de la structure, afin de potentiellement compenser le revenu réalisé et ainsi réduire au minimum la déclaration de dividendes. Pour une explication plus détaillée, visitez le site AGF.com/denis.

Des commissions de vente, des commissions de suivi, des frais de gestion et d'autres frais peuvent être reliés aux fonds communs de placement. Veuillez lire le prospectus avant d'investir. Les fonds communs de placement ne sont pas garantis, leur valeur change fréquemment et le rendement antérieur ne se reproduira pas nécessairement. Pour plus de renseignements sur les fonds, visitez le site AGF.com. Le présent document est destiné aux conseillers et vise à les aider à déterminer quels investissements conviennent le mieux aux investisseurs. Tout investisseur devrait consulter son conseiller financier pour déterminer quels investissements conviennent le mieux selon ses objectifs personnels.

MD MC Le logo « AGF » et toutes les marques associées sont des marques déposées ou des marques de commerce de La Société de Gestion AGF Limitée et sont utilisés aux termes de licences. Date de publication : le 4 février 2025.